Envoyé en préfecture le 24/11/2023

Reçu en préfecture le 24/11/2023

Publié le

ID: 051-215104985-20231116-2023\_11\_18-DE

## DÉPARTEMENT DE LA MARNE

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE SÉZANNE

## ARRONDISSEMENT D'ÉPERNAY

Séance du jeudi 16 novembre 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

.....

L'an deux mil vingt-trois, le 16 novembre à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal de Sézanne s'est assemblé dans la salle ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Sacha HEWAK, Maire, en vertu d'une convocation adressée individuellement à chaque conseiller le 10 novembre 2023.

Étaient présents : Mme CABARTIER, M. AGRAPART, Mme LEPONT, M. THUILLIER, M. GERLOT, M. LAJOINIE, Mme BARCELO, M. BACHELIER, M. PERRIN, Mme DANTON-GALLOT, Mme CHARPENTIER, Mme DE SOUSA, M. LOUIS, Mme BASSELIER, M. DE ALMEIDA, Mme GUERITTE et M. ODUNCU.

Etaient absents et excusés: M. MILLOT, Mme BLED, M. MONTIER, Mme DA SILVA, Mme LEMAIRE, M. QUINCHE, Mme PICOT, M. LÉGLANTIER et M. ADNOT. M. MILLOT, Mme DA SILVA et Mme LEMAIRE ayant respectivement donné pouvoir à Mme CABARTIER, Mme CHARPENTIER et M. LOUIS

En exercice : 27 Présents : 18 Pouvoirs : 3

Pour : 21 Contre : Abstentions : Mme Karine CABARTIER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : Tarifs de location des salles municipales

SV/N° 2023 - 11 - 18

Vu la délibération n° 2022-11-15 fixant les différents tarifs de location des salles municipales à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023,

Sur avis favorable de la réunion privée des commissions, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Article unique – fixe comme suit les tarifs de location des salles municipales à compter du  $1^{er}$  janvier 2024 :

FEMME SANS TETE						
	-	Gran	de salle			
		Sézannais	non Sézannais	Petite Salle		
Réunion Privée	Tous occupants	117,00	212,80	49,00		
Repas - Tournois,	Associations CE	187,10	374,00			
	Particuliers	248,40	413,90			
Arbre de Noël Vin d'honneur	Associations CE	96,90	207,50			
	Particuliers	121,80	234,80			
Autres manifestations	Tous occupants	243,50				

Envoyé en préfecture le 24/11/2023

Reçu en préfecture le 24/11/2023

Publié le

**PRETOIRE** 

		Salle du Prétoire					985-20231116-2023_11_18		
		Sézannais		non Sézannais		Salle des Cordeliers		Salle Thibaud	Hall
		1 jour	2 jours	1 jour	2 jours	1 jour	2 jours		
Réunion privée		140,90		256,00		49,00		49,00	
Petite soirée privée (40 pers. max)						49,00	65,70		
Bal - Repas dansant- Mariage - Loto,	Associations CE	256,00	334,60	474,60	629,90				
	Particuliers	320,10	425,60	512,10	680,90				
Arbre de Noël Vin d'honneur	Associations CE	118,00		256,00					
	Particuliers	154,40		307,40					97,30
Autres manifestations		320,10							

HALLE					
		Sézannais	non Sézannais		
Vin d'honneur	Associations CE	113,80	221,30		
	Particuliers	137,90	248,20		
Activités commerciales		193,50			

ANCIEN COLLEGE							
	Salle n° 1	Salle n° 2	Salle n° 3	Salle rez-de-parvis			
Réunion privée	49,00	49,00	49,00	70,30			

Il est rappelé que seules les associations locales qui utiliseront les salles municipales pour leurs activités courantes (réunion, assemblée générale, etc) pourront bénéficier de la gratuité.

Toutes les autres manifestations hors activités normales des associations locales – banquet, buffet campagnard, bal, etc... – et les réunions des associations non sézannaises, entreprises, organismes privés et particuliers, seront payantes.

La présente délibération annule et remplace celle visée ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Signé: Le Maire, Sacha HEWAK